



### Equarrissage : Utilisez de la paille humide !

Lors de fortes chaleurs, ne stockez pas les cadavres sous bâche ou cloche, ce qui accélère leur décomposition, mais préférez un stockage sous paille humidifiée. Pour les autopsies, privilégiez celles réalisées par votre vétérinaire.

Atemax met tout en œuvre pour ramasser les cadavres dans les meilleurs délais, cependant suite aux fortes chaleurs une surmortalité est observée en hors sol : il risque d'y avoir quelques retards dans le ramassage. Afin de compenser ce retard, le service équarrissage restera actif ce **jeudi 14 juillet**.

### Rat musqué : gare à la leptospirose !

Comme le rat gris, le rat musqué est vecteur de la **leptospirose** (zoonose) via ses urines.

Régulièrement des élevages situés en zones humides nous signalent des épisodes abortifs sur leurs troupeaux en suspectant la leptospirose. Celle-ci est alors mise en évidence via les kits d'analyse « avortements » établis par le GDS avec le LDA.

Nous vous rappelons que le rat musqué est un animal nuisible et invasif qui peut être régulé par tir, toute l'année par les chasseurs et piégé par des personnes agréées. En cas de surpopulation, des battues administratives peuvent être ordonnées par le Préfet.

N'hésitez pas à remonter ces informations **auprès de votre maire** et de le diriger si nécessaire vers la DDTM ou la FREDON.



### Projet d'études Fièvre Q

En collaboration avec le laboratoire Ceva, un projet pour estimer la proportion d'élevages touchés par la fièvre Q est en cours. Ce projet concerne les élevages bovins lait accueillant du public via des réseaux comme Savoir Vert, Bienvenue à la ferme... Les analyses seront faites sur le lait de tank. Aucun frais n'est à prévoir et les résultats seront **confidentiels**. Un courrier de consentement sera bientôt communiqué aux éleveurs concernés.



### Conseils du mois Biosécurité au pâturage

Des mesures simples peuvent s'appliquer quel que soit la situation pour **protéger la santé de votre troupeau**. Au pâturage, des petites astuces peuvent être mises en place pour sécuriser l'alimentation et l'eau :

- Placer les minéraux et aliments en hauteur (au moins 75-80cm) pour limiter la contamination par la faune sauvage ;



- Placer les râteliers et abreuvoirs en dehors des zones boisées et humides qui plaisent à l'agent pathogène de la tuberculose bovine ;

- Nettoyer les abreuvoirs deux fois dans la saison.



### Une nouvelle technicienne ... que vous connaissez déjà !

**Maelli Morlighem**, qui est la première personne à vous répondre au téléphone, laisse son poste au secrétariat pour rejoindre l'équipe des techniciennes !

Elle prendra progressivement en charge les dossiers Paratuberculose et Néosporose en binôme avec *Marine Colpart*, et interviendra en ferme pour la réalisation des enquêtes épidémiologiques des cheptels infectés en IBR.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles missions !

## PETITS RUMINANTS : kits régionaux

En cas d'utilisation des kits pour les petits ruminants, n'oubliez pas de joindre **la fiche d'accompagnement des prélèvements** !

[Vous la trouverez ici](#)

Son utilisation facilite la gestion des demandes d'analyses auprès du laboratoire départemental et permet de cibler plus facilement la prise en charge prévue dans le cadre de la CRSSA.

Kits coprologie, avortement, introduction....



## Divagations, le rôle du maire est important



Le problème est parfois récurrent et des mesures appropriées doivent être mises en place.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, **toujours faire constater la divagation ou le mélange d'animaux** par un représentant de l'ordre public (le maire ou la gendarmerie). La gendarmerie (sinon le SIB) a accès à la base de données pour retrouver le propriétaire grâce à l'identification de l'animal.

Lorsque le propriétaire ne se manifeste pas, le maire peut mettre en œuvre l'article L211-1 du code rural et de la pêche maritime : le maire de la commune désigne alors un **lieu de dépôt des animaux** et le **signifie au détenteur** (art 1385 du code civil) qui dispose de **8 jours pour évacuer les bovins** et réparer le préjudice. Passé ce délai, une ordonnance du juge peut faire procéder à la **vente des animaux**.

Le conseil du GDS :

Sans connaissance du statut sanitaire des bovins mélangés, **isoler correctement le lot complet** afin de ne pas diffuser de maladie aux autres animaux du cheptel ou du voisinage, les faire tester au minimum **15 jours plus tard** (BVD-IBR- Paratub Fièvre Q ...selon l'âge).

## Questionnaire Terres en Fête : vos besoins en formation

Les réponses au questionnaire du jeu concours nous expriment que vous étiez nombreux à ne pas avoir connaissance de la **formation** biosécurité en **ligne gratuite** pour les éleveurs bovins. Plus de la moitié d'entre vous ne savaient pas également que des **formations en présentiel finançable par VIVEA** existaient, notamment sur le thème de la biosécurité !

Des formations seront rapidement mises en place sur les thèmes ressortis (maladies respiratoires, diarrhées chez les veaux, paratuberculose et maladies abortives).

**Nous vous y attendons nombreux ! 😊**

## Attention aux mouches !



Vigilance à la mouche d'automne (Musca autumnalis) qui provoque la KCIB : Kérato- conjonctivite infectieuse bovine. Celle-ci est porteuse de la bactérie Moraxella bovis.

Les mouches vont piquer les yeux des animaux généralement en pâture à la belle saison. Dans un premier temps vous verrez un **point blanc sur la cornée** puis l'animal va présenter un larmolement ainsi que de la photophobie (sensibilité à la lumière).



Quelques conseils afin de guérir l'animal soit même : l'abriter du soleil, du vent, de la poussière et administrer localement des antibiotiques (type pommade).

Ces mouches engendrent des pertes économiques : baisse de la production de lait et perte du GMQ. Si vous n'intervenez pas, **l'animal risque de perdre son œil !!** Veillez à limiter la population de mouches. Pensez à la désinsectisation le plus tôt possible : **des animaux comme des bâtiments !!**

Tél : 03 21 60 48 98 ✉ [gds62@reseaugds.com](mailto:gds62@reseaugds.com)

📍 **56 Avenue Roger Salengro BP 80 039**

**62051 Saint Laurent Blangy Cedex**

🖱 [www.gdshautsdefrance.fr](http://www.gdshautsdefrance.fr)

# Biosécurité : nettoyage et désinfection des bâtiments d'élevage

L'été est propice à la réalisation d'un vide sanitaire et à la désinfection des bâtiments d'élevage, afin de diminuer la pression des maladies infectieuses.

Après une présence prolongée d'animaux, les agents pathogènes présents dans les bâtiments, peuvent provoquer des troubles sanitaires conséquents, surtout si l'immunité des animaux est déficiente. C'est tout particulièrement le cas des jeunes animaux. Le vide sanitaire avec nettoyage préalable et désinfection est **primordial dans la lutte contre les diarrhées** des veaux occasionnées bien souvent par des parasites (coccidies, cryptosporidies ...) des bactéries (colibacilles, salmonelles, clostridies.) voire des virus (coronavirus, rotavirus, Bvd). Seule une désinfection réussie permet de casser ce cycle.

**Attention au box de vêlage :** lorsque le veau naît, il est dépourvu, jusqu'à la prise de colostrum, de système immunitaire. Le box doit donc être le plus propre possible, nettoyé et désinfecté après chaque vêlage. C'est une condition sinécure pour maîtriser les maladies néonatales. Il en est de même pour les niches à veau.

Pour une hygiène optimale, 3 étapes essentielles s'imposent :

- **Le nettoyage :** vider le bâtiment, évacuer les litières, vider les fosses, nettoyer avec un jet à basse pression dans un premier temps pour humidifier l'ensemble du bâtiment (laisser agir). Nettoyer ensuite en utilisant un détergent homologué et un nettoyeur haute pression ou un canon à mousse.
- **La désinfection :** à effectuer quand les surfaces sont toujours humides, avec un produit homologué présentant un large spectre d'action (concentration à 1% maximum) – Attention : proscrire la chaux vive qui favorise les colibacilles !
- **Le vide sanitaire :** Il doit être de 15 jours minimum pour être efficace. Ne pas rentrer les animaux tant que les sols et les murs ne sont pas secs. Pensez à le coupler avec une bonne dératisation et désinsectisation.

Pour vos besoins de détergent et désinfectant si vous avez laissé passer le groupement d'achat du GDS, contactez 4D Services au 03.21.60.48.98 !